

# Élections

## AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CARPIMKO

SCRUTIN DU 21 JUIN 2016

### CE QUE NOUS AVONS OBTENU A VOTRE BÉNÉFICE CES DERNIÈRES ANNÉES

Durant les dernières années, avec la majorité du CA de la CARPIMKO, les représentants FNP ont obtenu :

- l'alignement de l'âge d'ouverture des droits à la retraite du régime complémentaire sur celui du régime de base, permettant de prendre sa retraite sans pénalités à 62 ans, si l'on a les trimestres requis.
- l'adaptation des abattements pour retraite anticipée qui se calquent dorénavant sur le régime de base avec la mise en place de modalités claires (1,25 % par trimestre).
- **l'institution d'une surcôte au-delà de l'âge du taux plein** pour ceux qui veulent travailler plus longtemps.
- la revalorisation substantielle des prestations du régime invalidité-décès avec **le doublement du capital décès et l'augmentation d'un tiers de la rente totale**.
- la possibilité du **mi-temps thérapeutique**, permettant de reprendre son activité à mi temps tout en continuant à percevoir tout ou partie de la rente.
- **la mensualisation des rentes** invalidité, survie et éducation, auparavant trimestrielles.
- la création du collège des retraités.

### CE QUE NOUS VOULONS METTRE EN PLACE A VOTRE BÉNÉFICE ET QUI RELÈVE DES DÉCISIONS DE LA SEULE CARPIMKO

#### Régime complémentaire

- Possibilité d'opter pour des cotisations supplémentaires pour parvenir à une retraite plus élevée, en y introduisant une part de capitalisation.

#### Régime invalidité-décès

- Réduire le délai de carence pour les invalidités.
- Aller plus loin dans la réforme mise en place en 2015 en modifiant le mode d'attribution des droits, en prenant en compte les nouveaux modes de vie (PACS, familles recomposées...).

#### Régime de base

- Rendre visible et ainsi transparente dans les cotisations des affiliés la part exacte due à la compensation nationale et imposée à la CARPIMKO

## CE POUR QUOI NOUS NOUS BATTRONS AVEC L'ENSEMBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CARPIMKO

### Régime de base

- Obtenir un nouveau mode de calcul de la cotisation qui soit plus équitable.
- Revoir ainsi les modalités de la « compensation nationale » qui doit être assise sur la capacité contributive de chaque profession et non sur leur démographie.

### Régime complémentaire

- Préserver l'indépendance de la CARPIMKO en se mobilisant contre toute tentative de mutualisation au sein de la CNAVPL.

### Régime ASV

- Exiger la réunion d'un comité de suivi pour préserver le niveau actuel de la part ASV de notre retraite.
- Obtenir la prise en compte de la pénibilité de l'exercice de notre profession.

## GARANTIR LA SÉCURITÉ DE NOS RETRAITES ET ŒUVRER À LEUR AMÉLIORATION

La FNP réaffirme son attachement à la retraite par répartition et la solidarité entre générations. Elle continuera à participer activement à sa défense.

La CARPIMKO est le pilier de cet édifice mais elle est menacée. Sa contribution à la CNAVPL est inique et les mécanismes de la compensation nationale sont profondément injustes. Il faut se battre pour que les choses changent. La « mutualisation » de nos réserves porterait un coup fatal à la pérennité de notre régime. Il faut l'empêcher.

**La FNP demandera l'organisation d'un référendum auprès des affiliés pour connaître vos avis et positions sur les évolutions futures de nos régimes de retraite.**

# Voter le 21 juin pour les candidats de la FNP, C'EST SE BATTRE POUR DÉFENDRE LA CARPIMKO, L'INSTITUTION QUI GARANTIT NOS RETRAITES !



La FNP joue un rôle clé au sein de la CARPIMKO. **Pour que notre voix compte, il faut que la vôtre s'y ajoute !** Chaque voix supplémentaire en faveur des candidats FNP est une arme de plus pour préserver et améliorer nos revenus futurs.

Titulaire



Bruno Salomon

LA FNP PRÉSENTE  
SES CANDIDATS

Suppléante



Anne Furlan

Serge Coimbra,  
*président de la FNP*

Dominique Rouland,  
*1<sup>ère</sup> vice-présidente de la FNP*